



Info 1 | 2006



# Personnel de la Confédération : Pour un arrêt des licenciements !

D'ici 2011, la Confédération veut supprimer plus de 5000 postes de travail. Il n'est pas encore trop tard pour rassurer le personnel fédéral en décrétant l'arrêt des licenciements prévus.

L'insécurité liée au fait de ne pas savoir si l'on sera touché par les licenciements prévus au sein de l'administration fédérale diminue la motivation du personnel à soutenir le processus de réorganisation en cours et renforce le sentiment de résignation. Telles sont les conclusions d'une enquête effectuée auprès employé-e-s en 2005. La peur d'être licencié empoisonne donc le climat de travail. Or il existe une parade à ce problème: renoncer aux licenciements lors de restructurations (cf. l'exemple ci-contre).

## Une bourse de l'emploi ne suffit pas !

Les six mois supplémentaires accordés dans le cadre de la bourse de l'emploi constituent une mesure judicieuse et importante. Cependant, l'expérience nous montre que cela ne suffit pas. Malgré tout, des personnes sont finalement licenciées sans avoir trouvé un autre emploi convenable. Rappelons qu'un «travail convenable» implique notamment l'obligation d'accepter le cas échéant: la perte de trois classes salariales et un trajet de travail pouvant durer jusqu'à 4 heures par jour ! Aujourd'hui, Il est plus facile de licencier qu'auparavant. Va-t-on maintenant renvoyer les collaborateurs et collaboratrices affichant une attitude critique et que l'on ne pouvait pas congédier jusqu'à présent, sauf si leurs prestations étaient jugées insuffisantes ? Jusqu'à maintenant, le Conseiller fédéral Merz a rejeté la proposition lancée par le ssp et soutenue par l'ensemble des fédérations concernées et qui demande que l'on renonce aux licenciements lors de restructurations.

***Au contraire : le Conseil fédéral veut même affaiblir encore davantage la protection contre les licenciements.***

***Le ssp combat ce projet.***

***Aidez-nous, participez à la mobilisation !***

## Les CFF montrent l'exemple !

Mis sous pression par l'obligation de réaliser des économies, les CFF ont dû supprimer en cinq ans près de 13% postes de travail, soit plus de 4000 emplois. Conformément à un accord signé avec les syndicats en 2000, les CFF renoncent à pratiquer des licenciements pour raisons économiques ou d'exploitation pendant la durée de l'accord. Au lieu de licencier, les CFF ont mis sur pied des centres dans le cadre du programme «Réorientation et travail». Ainsi, les collaboratrices et collaborateurs touchés par des mesures de réorganisation sont encadrés pour se préparer à leur avenir professionnel au sein ou l'extérieur des CFF, en suivant des formations et en bénéficiant, si nécessaire, d'un soutien psychologique, etc. Pour les participant-e-s, ce programme est considéré comme du temps de travail normal et les conditions restent identiques. Le résultat est convaincant: les participant-e-s trouvent une nouvelle solution définitive en moyenne en l'espace de 10 mois. Et aucun licenciement n'a dû être prononcé.

Selon une enquête auprès du personnel, 90% des employé-e-s des CFF considèrent qu'une protection étendue contre le licenciement est le point le plus important de leur liste des priorités et il figure bien avant le fait de disposer de jours de vacances supplémentaires ou d'obtenir un salaire plus élevé.

Le ssp s'engage pour que la Confédération prenne également des mesures courageuses allant dans cette direction et qu'elle mette par exemple sur pied une bourse de l'emploi pour tou-te-s ses employé-e-s et non seulement pour celles et ceux du DDPS.

Le ssp vous offre conseils et soutien, par exemple lorsque vous êtes touchés par des restructurations !  
Devenez donc membre du ssp sans tarder, en nous contactant sous: [www.sos-personnel-federal.ch](http://www.sos-personnel-federal.ch)  
ou par téléphone : 031 371 67 45.